

**ANNEXE IV AU DÉCRET DÉFINISSANT  
LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET L'ORGANISATION ACADÉMIQUE DES ÉTUDES**

***LISTE DES MASTERS DE SPÉCIALISATION (VISÉS À L'ARTICLE 68, 3)***

Domaine	Intitulé
3	Langues et civilisation africaines
3	Linguistique appliquée
3	Sciences du langage
7	Action humanitaire internationale
7	Analyse interdisciplinaires de la construction européenne
7	Méthodes quantitatives en sciences sociales
8	Droit économique
8	Droit européen
8	Droit de l'environnement et droit public immobilier
8	Droit des technologies de l'information et de la communication
8	Droit international
8	Droit fiscal
8	Droit public et administratif
8	Droit social
8	Notariat
9	Entrepreneuriat
9	Gestion des risques financiers
9	Microfinance
10	Cliniques psycho-thérapeutiques intégrées
10	Pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur
10	Théories psychanalytiques
16	Ostéopathie
17	Archéométrie
17	Biotechnologie et biologie appliquée
17	Climatologie, glaciologie et océanographie
17	Génomique
17	Gestion durable de l'énergie
17	Informatique et innovation
18	Génie brassicole

<b>Domaine</b>	<b>Intitulé</b>
18	Génie sanitaire
19	Conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier
19	Construction navale
19	Génie nucléaire
19	Gestion des risques et bien-être au travail
19	Gestion industrielle et technologique
19	Gestion totale de la qualité
19	Nanotechnologies
19	Polymères
19	Ressources en eau
19	Risques industriels et sûreté de fonctionnement
20	Urbanisme et aménagement du territoire

Vu pour être annexé au projet de décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études,

Bruxelles, le

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur,**

**Jean-Claude MARCOURT**